

L'impact du manque à gagner pour le secteur de l'eau potable est estimé à 23 milliards de FCFA.

En effet, environs 30% de l'eau produite, n'est pas facturée aux clients consommateurs (fuites, fraudes, etc.).

Engagée avec le ministère de l'Hydraulique qui a pris à bras le corps la résolution de ce problème à travers le projet APTF lancé le 08 Mai 2020, la SODECI lutte contre les fraudeurs sur l'eau potable qui dégradent, non seulement la qualité de l'eau, mais aussi les résultats de l'entreprise.

Cette lutte est pilotée par la Direction Centrale de Lutte contre la Fraude (DCLF).

À la suite de la période de sensibilisation, une brigade d'enquête a été créée. Environ 200 enquêteurs ont été recrutés, formés au Centre des Métiers de l'eau et déployés dans toutes les Directions Régionales depuis le 02 juin 2020. Mais l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la COVID-19 et les troubles électoraux qui ont perturbé la mise en œuvre optimale des opérations de contrôle.

Le bilan des activités de la DCLF à fin décembre 2020 a permis l'interpellation de :

- > 79 revendeurs ayant réalisés des réseaux frauduleux pour distribuer et commercialiser l'eau aux populations ;
- > 1 382 receleurs qui bénéficient de piquages directs sur le réseau de distribution d'eau sans aucun contrat avec SODECI ;
- > 649 clients SODECI pris en faute.

Le tableau ci-après synthétise les résultats obtenus en 2020.

Unités		30/06/2020 31/12/2020	
Interpellations	Personnes	609	2 116
Facturation	Km3	560	1 710
Encaissement (amendes)	MFCFA	366	904
Demande de branchements	-	27 615	36 524

Pour les échéances 2021, la SODECI entend :

- > Intensifier les opérations dans les quartiers périurbains où se trouve la fraude massive organisée par les responsables des réseaux de fraude ;
- > Intensifier également les opérations dans les quartiers structurés et dans les zones éligibles à l'APTF ;
- > Organisées plus de séances de sensibilisation des populations ;
- > Former les contrôleurs d'origine CIE sur l'eau ;
- > Contrôler la fiabilité du relevé des index et des anomalies par les AZ ;
- > Effectuer le relevé contradictoire des index dans des zones ciblées ;
- > Corriger les anomalies collectées ;
- > Accentuer le contrôle sur les présomptions de malversation à l'APTF.